

Date de convocation
31/03/2017
Date d'affichage
31/032017

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Séance du 6 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'Arros, le Maire.

Présents : MMES BERENGUEL, DARRICAU, HEIDJENRIJK, MOUSSOU et MRUGALSKI et MM d'ARROS, CARRERE, CAUQUIL, LOMBARDI, MIDOT, PALDUPLIN et TOURNE-PORTETENY

Absents ou excusés : MM BERGERON, LABERNADIE et ULIAN

Procurations : M. BERGERON à M. CARRERE

Mme BERENGUEL a été nommé secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Corinne BÉRENGUEL est nommée secrétaire de séance.

Demande de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'agenda d'accessibilité programmée.

La modification est approuvée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2017 :

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente, le jeudi 23 mars 2017.

Délégations du Maire :

- SUPER U – Achat d'une machine à laver pour l'école 199,00 euros.
- JB SERVICES – Volets mairie 2078,40 euros.
- CYRILLE ESCUDÉ – Honoraires pour réalisation préau 4320,00 euros.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL,
DU BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
ET DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal avant le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2016.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET
PRINCIPAL, DU BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX
ET DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. PALDUPLIN, Adjoint aux finances, examine les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 ainsi que les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Les Comptes Administratifs du budget principal, du budget locaux commerciaux et du budget photovoltaïque peuvent se résumer ainsi :

Budget principal

Investissement

Dépenses	Prévu :	252 415,63
	Réalisé :	121 212,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	252 415,63
	Réalisé :	138 446,09
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	505 486,20
	Réalisé :	466 053,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	505 486,20
	Réalisé :	546 628,28
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	17 234,05
Fonctionnement :	80 574,51
Résultat global :	97 808,56

Budget Locaux commerciaux

Investissement

Dépenses	Prévu :	26 899,50
	Réalisé :	10 713,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	26 899,50
	Réalisé :	17 429,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	40 332,03
	Réalisé :	12 401,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	40 332,03
	Réalisé :	34 546,61
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	6 715,62
Fonctionnement :	22 145,25
Résultat global :	28 860,87

Budget photovoltaïque

Investissement

Dépenses	Prévu :	36 622,79
	Réalisé :	35 755,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	36 622,79
	Réalisé :	35 622,79
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	128 410,62
	Réalisé :	116 691,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	128 410,62
	Réalisé :	133 878,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-132,25
Fonctionnement :	17 186,79
Résultat global :	17 054,54

Monsieur le Maire quitte la séance et M. PALDUPLIN fait procéder au vote.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2016.

<p style="text-align: center;">AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX ET DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE</p>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les affectations des résultats suite au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets.

Budget principal

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	54 926,31
- un excédent reporté de :	25 648,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	80 574,51
- un excédent d'investissement de :	17 234,05
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	17 234,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	80 574,51
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	80 574,51
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	17 234,05

Budget Locaux commerciaux

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	4 313,22
- un excédent reporté de :	17 832,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 145,25
- un excédent d'investissement de :	6 715,62
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	6 715,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	22 145,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	22 145,25
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	6 715,62

Budget photovoltaïque

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		30 223,83
- un excédent reporté de :		47 410,62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		17 186,79
- un déficit d'investissement de :		132,25
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		132,25
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT		17 186,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		132,25
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		17 054,54
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		132,25

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations des résultats présentées

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2017 des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 160 755 euros, ce qui implique

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017:

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre ; 12 voix pour)

Vu le code général des Collectivités Territoriales en notamment les articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636B ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2017 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2017 nécessite un produit fiscal de 160 755 euros,

FIXE les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2017, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	9,00%	9,18%
Taxe foncière – propriétés bâties	7,5%	7,65%
Taxe foncière – propriétés non bâties	37,61%	38,36%

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour les budgets 2017.

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses : 589 575,00
Recettes : 589 575,00

Investissement

Dépenses : 223 700,00
Recettes : 223 700,00

Budget Locaux commerciaux

Fonctionnement

Dépenses : 45 295,00
Recettes : 45 295,00

Investissement

Dépenses : 8 500,00
Recettes : 8 500,00

Budget photovoltaïque

Fonctionnement

Dépenses : 100 399,00
Recettes : 100 399,00

Investissement

Dépenses : 39 601,00
Recettes : 39 601,00

Les propositions sont approuvées à la majorité (12 voix pour et 1 abstention) par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget général, la somme de 3900,00 euros a été affectée pour les subventions de fonctionnement des associations. Il soumet la proposition de répartition faite par la commission communale après demandes formulées par les associations, et invite le Conseil Municipal à fixer le montant des subventions pour chaque association.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'allouer la somme de :

- 500 euros : Groupement des chasseurs de la rive gauche du gave
- 300 euros : Bibliothèque municipale
- 500 euros : Rencontres et loisirs
- 500 euros : ES Nay/Vath Vielha
- 500 euros : Association sportive Arros Labassères
- 500 euros : Chemin des arts
- 500 euros : Arros animation
- 500 euros : Comité des fêtes Arros de Nay
- 100 euros : ADELFA 64

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les établissements Recevant du Public et l'Installation Ouverte au Public non conformes au 31 décembre 2014.

Ce dernier a été réalisé pour la mairie, la maison pour tous, l'école, la bibliothèque, le stade municipal, l'église et le cimetière et le Maire le soumet au Conseil Municipal.

L'agenda proposé est le suivant:

2017 → Mairie et Maison pour tous – affichage, marquage au sol, rampes toilettes pour un montant estimatif de 6000 euros

2018 → École et Bibliothèque – rampes et maçonnerie pour un montant de 4200 euros

2019 → Stade municipal, Église et Cimetière – Rendre accessible le centre du terrain de foot, Stabilisation autour de chaque tombe pour un montant estimé à 28 000 euros.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour ces six établissements et cette installation présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à présenter la demande de validation de cet agenda

Questions et informations diverses :

- Le samedi 8 avril à partir de 18h30 une messe aura lieu en l'honneur de Joël BARADAT-FOURANE.
- Installation des panneaux électoraux le samedi 8 avril à partir de 9h00.

La séance est levée à 23h00.



Le Maire,
Gérard d'ARROS